



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

Objet de la délibération

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2021 PEOPLE & BABY

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT, Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2022.09.005

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2021 PEOPLE & BABY

Rapporteur : Martine JOURDAIN

En application des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3131-5 du Code de la Commande Publique, l'examen du rapport annuel d'information à l'autorité concédante transmis par le concessionnaire d'une concession de service public doit être mis à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suite à sa transmission.

Les articles R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du Code de la Commande Publique mentionnent le contenu du rapport annuel ainsi que la date de son envoi qui doit être effectué chaque année avant le 1^{er} juin.

Le rapport annuel d'information à l'autorité concédante comprend notamment des données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, un compte rendu technique et financier comportant toutes les informations utiles relatives à l'exécution du service.

Le rapport annuel de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans conclue avec People and Baby concerne l'année 2021.

Par ailleurs, en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 2 juin 2022.

- Vu** l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,
- Vu** les articles R.3131-2, R.3131-3, R.3131-4 du Code de la Commande Publique,
- Vu** l'information donnée au Bureau Municipal en date du 7 juin 2022,
- Vu** l'information donnée Commission « Vie » en date du 15 septembre 2022,
- Vu** l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 juin 2022,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport annuel de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans conclue avec People and Baby.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr